

Image not found or type unknown



En cas de divorce que devient le don parental

Par **waggy31**, le **08/02/2012 à 23:00**

Bonjour,
Mes parents m'ont fait un don d'un appartement sur Paris.
En cas de divorce avec ma femme, que se passe-t-il par rapport à ce don ?
Peut-elle revendiquer quoique ce soit ?
Je vous remercie pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **09/02/2012 à 11:45**

Bonjour,
Si la donation a été faite à vous sans mentionner votre épouse, cet appartement est un bien propre.
En conséquence, votre femme ne peut rien demander sur ce bien.